Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

UNE EMPREINTE HUMAINE
UN PAYSAGE D'EXCEPTION

LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle [...] tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'Humanité. » Convention du patrimoine mondial de 1972

A travers la Convention du patrimoine mondial, l'objectif de l'UNESCO* est de sensibiliser chacun à **la protection de la diversité et de la richesse du patrimoine culturel et naturel dans le monde**.

La Statue de la Liberté
inscrite en 1984, USA

*L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, née en 1946. C'est une Agence spécialisée de l'ONU (Organisation des Nations Unies).

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la carte du monde

LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

La Liste est constituée des biens inscrits par le Comité du patrimoine mondial. Composé de 21 pays, celui-ci se réunit chaque année pour décider des inscriptions. En France, une trentaine de sites sont aujourd'hui inscrits dont le Mont-Saint-Michel, le Palais et le parc de Versailles ou encore le Val de Loire. **Le Bassin minier est le 38e bien français inscrit sur la Liste, qui en compte près d'un millier.**

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Chaque bien est inscrit en raison de sa valeur universelle exceptionnelle, c'est-à-dire **une valeur patrimoniale tellement remarquable et symbolique qu'elle est reconnue par tous, sans distinction de culture, de langue, de religion ou de pays.** Ces biens communs à tous les peuples du monde doivent être préservés et transmis aux générations futures.

Découvrez la Convention et la Liste du patrimoine mondial sur www.whc.unesco.org

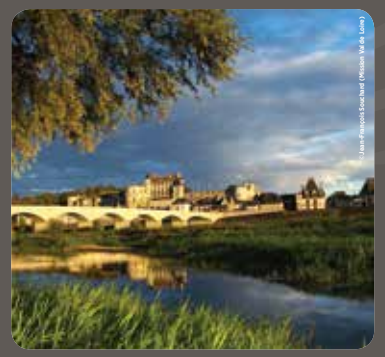

Le Val de Loire
inscrit en 2000, France

Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion
inscrits en 2010, France

Memphis et sa nécropole
inscrits en 1979, Egypte

L'emblème du Patrimoine mondial

Il rassemble à la fois les biens culturels et les biens naturels, le carré central étant une forme créée par l'**homme** tandis que le cercle représente la **nature**. L'emblème est rond comme le monde mais il symbolise aussi la protection.

A RETENIR

Depuis 2012, le **Bassin minier** Nord-Pas de Calais côtoie les **Pyramides** d'Egypte, le **Taj Mahal** en Inde, la **Grande Muraille** de Chine ou encore la **Statue de la Liberté** au sein de la Liste du patrimoine mondial.

Le Taj Mahal
inscrit en 1983, Inde

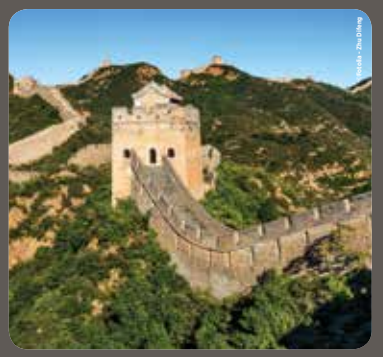

La grande muraille
inscrite en 1987, Chine

La Tour Eiffel et les rives de la Seine
inscrites en 1991, France

LE BASSIN MINIER UNIVERSEL ET EXCEPTIONNEL

Le 30 juin 2012, le Comité du patrimoine mondial a reconnu «la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel évolutif vivant [...] du Bassin minier du Nord-Pas de Calais ainsi que sa place exceptionnelle dans l'histoire sociale du monde de la mine. »

EN QUOI LE BASSIN MINIER EST-IL UNIVERSEL ...

La naissance de l'industrie au 18e siècle et son développement aux 19e et 20e siècles figurent parmi les plus grandes évolutions de l'Humanité. L'industrialisation est un facteur commun à de très nombreux pays. Dans ce processus, le charbon est l'énergie majeure et **le Bassin minier constitue un exemple représentatif de cette histoire industrielle mondiale.**

Quelque soit la ressource exploitée, **l'action d'extraire est commune aux mineurs du monde entier**. De ce métier est née une conscience minière qui dépasse les frontières et trouve un écho d'un bassin minier à l'autre.

Les gisements charbonniers du Nord-Ouest européen, années 1950

ET EXCEPTIONNEL ?

Dans le monde, la plupart des bassins industriels ont combiné exploitation minière et autres activités industrielles. Dans le Nord-Pas de Calais, **le patrimoine et les paysages résultent presque exclusivement de l'activité charbonnière**. L'empreinte de la mine est ainsi, plus qu'ailleurs, parfaitement visible.

Le Bassin minier se distingue également par la qualité et la diversité de son patrimoine : technique, social, culturel et paysager. **Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées, de la production et des conditions de travail à la vie quotidienne des mineurs et de leurs familles**.

Le Paysage Culturel

Le Bassin minier a été inscrit au titre de «Paysage culturel évolutif vivant».

Paysage culturel : Ouvrage combiné de l'homme et de la nature, il s'agit d'un territoire dans lequel l'homme a tiré parti de richesses naturelles et a créé de nouveaux paysages

Evolutif : Territoire qui s'est constitué selon des phases successives, sur plusieurs décennies ou siècles

Vivant : Territoire habité
Le Bassin minier constitue un exemple exceptionnel de territoire transformé par l'industrie charbonnière.

A RETENIR

Le Bassin minier représente un **lieu symbolique et universel de l'histoire de l'industrie et de la condition ouvrière**.

Terrils jumeaux de la Fosse n°6 d'Haillicourt
à Maisnil-les-Ruitz et Ruitz

©2012 Hubert Bouvet - Région Nord-Pas de Calais

Machine de la fosse n°9-9bis
à Oignies

Mineurs dans le Nord-Pas de Calais
vers 1900

Mineurs dans les mines de Chikuho au Japon vers 1890.
Collection Sakubei Yamamoto. Avec l'aimable autorisation du Musée de la mine et de la ville de Tagawa, Japon.

Coron de l'église
à la Sentinelle

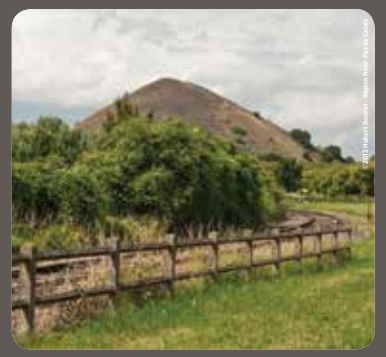

Terril 49 et cavalier
à Mazingarbe

Chevalement de la fosse n°9
dit de l'Escarpelle, à Roost-Warendin

LE PATRIMOINE TECHNIQUE

« Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains […] qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe. » Rapport ICOMOS-Centre du patrimoine mondial mai 2012

Carte des concessions et compagnies du Bassin minier à la fin du 19e siècle : le Bassin minier s'étend sur 120km de long pour 4 à 12 km de large

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE TECHNIQUE ?

Il est constitué d'édifices liés à la production du charbon. Au fil de la découverte de nouveaux filons et de l'intensification de la production, les **puits** et les **fosses** se sont multipliés, reliés entre eux par les **cavaliers** (chemins de fer) permettant le transport du charbon vers les lieux d'expédition : **gares ferroviaires** et **gares d'eau**. Aux abords immédiats des fosses ont été édifiés les **terrils**.

Le puits et ses installations de surface constituaient le cœur de la production. Les bâtiments encore existants retracent 140 ans d'évolution des techniques d'extraction et de l'architecture industrielle, depuis la pompe à feu du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut (1826) à la tour de concentration de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle (1960).

L'HÉRITAGE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

Sont aujourd'hui recensés sur l'ensemble du Bassin minier :

- **Une centaine de vestiges de fosse** et quatre grands sites de la mémoire minière bien conservés : la fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers et la fosse Delloye, Centre Historique Minier, à Lewarde
- **21 chevalements**
- **200 terrils environ**
- **200 kilomètres de cavaliers environ**

Fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle

Fosse n°9-9bis à Oignies

Fosse d'Arenberg à Wallers

Repères

- **1720** : découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut (Nord)
- **1990** : arrêt de l'exploitation à la fosse 9-9bis à Oignies (Pas-de-Calais)
- **18** compagnies minières en 1939
- **8** groupes d'exploitation en 1946
- **600** puits foncés environ
- **100 000** kilomètres de galeries
- **2 milliards** de tonnes de charbon extraites

A RETENIR

Le patrimoine technique du Bassin minier offre **un témoignage remarquable de l'évolution de l'architecture industrielle et des techniques d'extraction** aux 19e et 20e siècles.

Chevalement Dutemple à Valenciennes

Pompe à feu du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut

Fosse Delloye, Centre Historique Minier à Lewarde

LE PATRIMOINE SOCIAL

« Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable à propos du développement de l'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles du nord-ouest européen. »
Rapport ICOMOS-Centre du patrimoine mondial mai 2012

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE SOCIAL ?

Au 18e siècle, les premiers mineurs se logent au sein de l'habitat rural ou urbain (villes et bourgs). Au début du 19e siècle, l'explosion industrielle oblige les compagnies à loger une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Elles vont alors concevoir un nouveau type d'habitat : les **cités minières**. Il s'agit d'un **habitat individuel avec jardin**. Entre les années 1820 et les années 1970, près de 700 cités ont été construites. On en compte aujourd'hui **563**, ce qui représente environ **70 000 logements**. Ce patrimoine témoigne avec force de **la vie des mineurs et de leurs familles**, qui, jusque dans leur quotidien, sont liés à la mine.

UNE ÉTONNANTE DIVERSITÉ

Vaste laboratoire social sur une période de 150 ans, le Bassin minier se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles de ses cités ouvrières. Issues de l'évolution des idées sur le logement ouvrier aux 19e et 20e siècles en Europe, elles sont aussi le résultat de la **rivalité des compagnies** et de la **concurrence** à laquelle elles se livraient. En effet, pour **fidéliser** les mineurs, elles ont toutes créé leurs propres modèles de cités ouvrières, aussi attractifs que possible.

Vue d'ensemble des fosses n°11, 16, 3 et 9 et de leurs cités
vers 1920, Société des mines de Lens

©Centre Historique Minier Lewarde

Le jardin

En 150 ans, la surface des jardins, en façade ou à l'arrière des habitations, n'a cessé de s'agrandir. Conçu comme un **potager**, le jardin constituait un avantage en nature par les récoltes qu'il offrait. Encadré par les compagnies, le jardinage permettait d'occuper le temps libre des ouvriers mais il était particulièrement apprécié des mineurs. Ces **jardins individuels** sont une des richesses de l'habitat minier du Nord-Pas de Calais.

A RETENIR

L'habitat minier du Nord-Pas de Calais témoigne des transformations urbaines et sociales apportées par l'industrialisation et constitue une **vitrine exceptionnelle de l'habitat ouvrier en Europe**.

Le coron (1820-1890) constitue la première génération d'habitat ouvrier. Il s'agit d'alignements de logements en barres continues.

La cité pavillonnaire (1890-1939) est constituée de maisons de 2, 3 ou 4 logements, associées à des jardins et alignées le long de rues rectilignes suivant un quadrillage strict.

La cité-jardin (1904-1939), elle rompt avec la rigueur grâce à des rues courbes, de vastes jardins plantés et une architecture plus recherchée.

La cité moderne (1946-1970) est introduite avec la nationalisation de l'exploitation.
Sont alors construits des logements uniformes, architecturalement moins riches, ou encore des «Camus» à partir de panneaux de béton préfabriqués.

De 1720 à la Seconde Guerre mondiale, le territoire a été partagé entre les compagnies. Chacune a développé, au sein de sa concession, son identité architecturale, notamment par le biais de matériaux différents. Avec la nationalisation, une nouvelle forme architecturale apparaît, donnant aux logements un style moderne caractéristique.

Dès la fin du 19e siècle, les compagnies ont construit des équipements afin « d'offrir » aux mineurs et à leurs familles tous les services dont ils pouvaient avoir besoin : églises, écoles, salles des fêtes, dispensaires, maternités, pharmacies ou encore stades.... C'est aussi à travers l'architecture de ces édifices que les compagnies exprimaient leur richesse et leur pouvoir.

©Image : Philippe Prudor

Cité de la Parisienne à Drocourt

©Image : Philippe Prudor

Cité pavillonnaire n°10 à Sains-en-Gohelle

©Image : Philippe Prudor

Cité du Pinson ancienne à Raismes

Construction : Bernard Lavarde

Construction de Camus à Méricourt

Photo : Jean-Pierre Clute

Cité de la Clochette à Douai et Waziers, Compagnie des mines d'Aniche

Photo : Jean-Pierre Clute

Ecole de la Cité des Provinces à Lens

LE PATRIMOINE CULTUREL

« L'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout […] Cette activité a vu la naissance d'une conscience ouvrière très forte, telle que la mine l'a fait émerger dans tous les pays miniers du monde. » Jean-François Caron, Comité du patrimoine mondial, Saint-Pétersbourg, 30 juin 2012

Le début des grèves 4 jours après la catastrophe des mines de Courrières en 1906

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL ?

Cette grande histoire industrielle est avant tout une histoire d'hommes et de femmes. La **vie quotidienne** et les temps de loisirs étaient totalement dépendants du **travail à la mine**. Trois siècles d'exploitation ont ainsi vu se développer une véritable **culture minière**.

COURAGE ET SOLIDARITÉS

Le patrimoine minier témoigne de l'histoire d'une classe ouvrière qui, dans ses relations au patronat et à travers le **syndicalisme** et les **luttes sociales**, s'est constituée face à la dangerosité du travail et aux évènements dramatiques, à l'exemple de la catastrophe des mines de Courrières en 1906 (1099 morts). Il évoque de même les nombreux courants **d'immigration**, générateurs d'échanges, venus enrichir l'histoire du Bassin minier et de la région, depuis le début de l'exploitation, au 18e siècle.

Enfin, ce patrimoine rappelle une culture qui, au travers de **pratiques de loisirs**, d'abord initiées par les compagnies minières, continue de vivre : colombophilie, harmonies, fête de la Sainte-Barbe (patronne des mineurs), jardinage, football, cyclisme…

29 nationalités

Des **hommes** et des **femmes** de 29 nationalités différentes sont venus travailler dans le Bassin minier : Albanais, Algériens, Allemands, Américains, Anglais, Autrichiens, Belges, Canadien, Chinois, Danois, Espagnols, Grecs, Hollandais, Hongrois, Iraniens, Italiens, Luxembourgeois, Marocains, Polonais, Portugais, Roumains, Russes, Serbes ou Yougoslaves, Sénégalais, Somaliens, Suisses, Tchèques ou Slovaques, Tunisiens, Turcs.

A RETENIR

Le Bassin minier témoigne de la **condition ouvrière**, de ses **solidarités** et de la diffusion des **idéaux du syndicalisme ouvrier**.

La maison syndicale des mineurs à Lens, avec son bas-relief représentant trois scènes à la gloire du travail du mineur (abattage, roulage et boisage)

©MBM - Samuel Dhote

Pigeonnier de Mr Spzerka à Montigny-en-Ostrevent

Embauche de français et polonais dans les années 1930

Arrivée de mineurs marocains dans les années 1970

Fête de la Sainte-Barbe

Harmonie des mineurs de Wingles

Chevalement n°3 bis à Liévin
Le 27 décembre 1974, une explosion y fait 42 morts.

LES PAYSAGES

« Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre une série de paysages miniers bien conservés [...]. Ses différentes facettes expriment la richesse et les variations autour d'un témoignage central : l'exploitation mécanisée de la houille par des forces humaines considérables. » Rapport ICOMOS-Centre du patrimoine mondial mai 2012

LA CRÉATION D'UN PAYSAGE...

Le Bassin minier s'est développé sur un territoire «avant-mine» essentiellement rural. Le système minier **«fosse-terril-cité»** s'est imposé en surface, d'est en ouest, en suivant l'orientation du gisement en sous-sol. Les fosses, les terrils, les cavaliers et les cités minières ont profondément modifié le paysage d'origine et créé de **nouvelles lignes d'horizon**.

Ces paysages industriels constituent aujourd'hui la signature patrimoniale du Bassin minier qui le différencie à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais, de la France et du monde.

Gohelle entre mine et campagne : la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle

AUX MULTIPLES FAÇETTES

Le Bassin minier s'est construit sur un territoire aux nombreuses particularités naturelles (cours d'eau, plaines, vallées, forêts...) qui donnent le fond de sa variété paysagère. L'exploitation a également profondément modifié l'hydrographie du territoire et a introduit un nouvel élément structurant dans le paysage, l'étang d'affaissement, notamment dans les zones à l'origine marécageuses. Ainsi, la traversée du Bassin minier propose, **d'est en ouest ou du nord au sud, autant d'ambiances différentes et contrastées**.

Versants humides de l'Escaut : site minier et étang d'affaissement de Chabaud-Latour à Condé-sur-Escaut

Un avenir respectueux des paysages

Les paysages industriels sont par nature évolutifs. Les paysages miniers du 19e siècle ont remplacé ceux du 18e siècle ; ces paysages se sont eux-mêmes vus modifier par les mutations techniques et économiques du 20e siècle. Aujourd'hui, au 21e siècle, l'enjeu est de continuer cette **évolution** dans le respect des **valeurs patrimoniales** de ces paysages.

A RETENIR

Loin d'être monotone, le Bassin minier offre sur 120 kilomètres de long de **nombreux paysages différents** qui contribuent à sa richesse patrimoniale.

Massif forestier et ses lisières : site minier Sabatier à Raismes

Paysage d'infrastructures : terril Sainte-Henriette à Dourges/Hénin-Beaumont

Coeur minier vallonné : depuis le terril 14 à Auchel

Coteau cultivé de l'Artois : le terril n°244 à Enquin-les-Mines

LE PÉRIMÈTRE PATRIMOINE MONDIAL

« Des limites doivent être établies pour garantir l'expression de la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. » Convention du patrimoine mondial de 1972

Terril et cité minière à Mazingarbe

POURQUOI ET COMMENT ?

Comme pour tous les biens inscrits, le périmètre permet de **démontrer la valeur universelle exceptionnelle.** Le patrimoine minier retenu a été hiérarchisé et sélectionné, à partir de l'ensemble du patrimoine recensé, selon de multiples **critères de valeur** : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion…

QUALITÉ ET REPRÉSENTATIVITÉ

Au final, 25% de la totalité du patrimoine minier a été inclus dans le périmètre, soit **353 sites et 4000 hectares de paysage**.
Une zone-tampon a été également délimitée conformément aux exigences du Centre du patrimoine mondial. Elle comprend des objets et des ensembles issus de l'héritage minier qui, sans répondre aux exigences du périmètre, participent à l'interprétation historique et paysagère du Bassin.

Terril n°110 à Oignies

Eglise Sainte-Marguerite et patronage, cité n°10 à Sains-en-Gohelle

Cité n°5 à Grenay

Le périmètre en chiffres

- 51 terrils
- 21 chevalements
- 17 fosses ou vestiges significatifs
- 54 kilomètres de cavaliers
- 3 gares
- 124 cités
- 38 écoles et groupes scolaires
- 26 édifices religieux
- 22 équipements de santé
- 3 Grands Bureaux de compagnies minières…

A RETENIR

353 sites patrimoniaux
4000 hectares
87 communes concernées par le périmètre
124 avec la zone-tampon

● Périmètre du Bien inscrit
● Zone-tampon

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE ET LA ZONE-TAMPON

- ○ ● AIX-NOULETTE
- ○ ● ALLOUAGNE
- ○ ● ANGRES
- ● ● ANHIERS
- ○ ● ANICHE
- ● ● ANNAY-SOUS-LENS
- ● ● ANNEQUIN
- ● ● ANZIN
- ● ● AUBERCHICOURT
- ○ ● AUBRY-DU-HAINAUT
- ● ● AUBY
- ● ● AUCHEL
- ○ ● AUCHY-AU-BOIS
- ● ● AUCHY-LES-MINES
- ● ● AVION
- ● ● BARLIN
- ● ● BELLAING
- ● ● BENIFONTAINE
- ○ ● BEUVRAGES
- ● ● BILLY-BERCLAU
- ● ● BILLY-MONTIGNY
- ● ● BOUVIGNY-BOYEFFLES
- ● ● BRUAY-LA-BUISSIERE
- ● ● BRUAY-SUR-L'ESCAUT
- ○ ● BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
- ○ ● BRUILLE-SAINT-AMAND
- ● ● BULLY-LES-MINES
- ○ ● BURBURE
- ○ ● CALONNE-RICOUART
- ● ● CAMBRIN
- ● ● CARVIN
- ● ● CONDE-SUR-L'ESCAUT
- ○ ● COURCELLES-LES-LENS
- ○ ● COURRIERES
- ● ● CUINCHY
- ● ● DENAIN
- ● ● DIVION
- ● ● DOUAI
- ● ● DOURGES
- ● ● DOUVRIN
- ● ● DROCOURT
- ○ ● ECAILLON
- ○ ● ELEU-DIT-LEAUWETTE
- ● ● ENQUIN-LES-MINES
- ● ● ESCAUDAIN
- ● ● ESCAUTPONT
- ● ● ESTEVELLES
- ○ ● ESTREE-BLANCHE
- ● ● EVIN-MALMAISON
- ○ ● FLINES-LEZ-RACHES
- ● ● FOUQUIERES-LES-LENS
- ● ● FRESNES-SUR-ESCAUT
- ○ ● GIVENCHY-EN-GOHELLE
- ● ● GOSNAY
- ● ● GRENAY
- ● ● GUESNAIN
- ● ● HAILLICOURT
- ● ● HAISNES-LEZ-LA BASSEE
- ● ● HARNES
- ○ ● HASNON
- ● ● HAVELUY
- ○ ● HELESMES
- ● ● HENIN-BEAUMONT
- ● ● HERGNIES
- ○ ● HERIN
- ● ● HERSIN-COUPIGNY
- ○ ● HORNAING
- ● ● HOUDAIN
- ● ● HULLUCH
- ● ● LA SENTINELLE
- ○ ● LABOURSE
- ● ● LALLAING
- ○ ● LAPUGNOY
- ● ● LENS
- ● ● LEWARDE
- ● ● LIBERCOURT
- ● ● LIEVIN
- ● ● LIGNY-LES-AIRE
- ○ ● LOFFRE
- ● ● LOOS-EN-GOHELLE
- ● ● LOURCHES
- ○ ● LOZINGHEM
- ● ● MAISNIL-LES-RUITZ
- ● ● MARCHIENNES
- ● ● MARLES-LES-MINES
- ● ● MASNY
- ● ● MAZINGARBE
- ● ● MERICOURT
- ○ ● MEURCHIN
- ○ ● MONTIGNY-EN-GOHELLE
- ● ● MONTIGNY-EN-OSTREVENT
- ● ● NOEUX-LES-MINES
- ● ● NOYELLES-GODAULT
- ● ● NOYELLES-LES-VERMELLES
- ● ● NOYELLES-SOUS-LENS
- ○ ● ODOMEZ
- ● ● OIGNIES
- ○ ● OISY
- ○ ● OSTRICOURT
- ● ● PECQUENCOURT
- ● ● PONT-A-VENDIN
- ○ ● RACHES
- ● ● RAISMES
- ○ ● REBREUVE-RANCHICOURT
- ○ ● RELY
- ● ● RIEULAY
- ● ● ROOST-WARENDIN
- ● ● ROUVROY
- ● ● RUITZ
- ● ● SAILLY-LABOURSE
- ● ● SAINS-EN-GOHELLE
- ● ● SALLAUMINES
- ○ ● SIN-LE-NOBLE
- ● ● SOMAIN
- ○ ● THIVENCELLE
- ● ● VALENCIENNES
- ● ● VENDIN-LE-VIEIL
- ● ● VERMELLES
- ● ● VIEUX-CONDE
- ● ● VIOLAINES
- ○ ● VRED
- ● ● WALLERS
- ● ● WAZIERS
- ● ● WINGLES

UN TERRITOIRE VIVANT

« Il convient de comprendre le patrimoine minier comme une notion dynamique, qu'il est essentiel de situer dans une évolution toujours à l'œuvre [...] où l'implication du passé dans le présent a toute sa place. »
Rapport ICOMOS-Centre du patrimoine mondial mai 2012

UN CADRE DE VIE

Le Bassin minier poursuit son évolution. Avec l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il ne s'agit pas de le figer ou de le « mettre sous cloche ». A travers cette valorisation, il s'agit bel et bien de s'appuyer sur ce patrimoine et de le promouvoir comme **unique et exceptionnel** et comme un facteur de **fierté** et de **renouveau**.

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

Cette inscription offre de belles perspectives à la fois pour la protection et la reconversion du patrimoine minier, pour une image renouvelée et attractive du Bassin minier mais aussi pour son développement social, culturel et économique. Dans cette **trajectoire**, le patrimoine joue un **rôle actif**.

L'exploitation minière fut à la source du développement du territoire. La reconnaissance internationale du patrimoine minier poursuit ce développement en agissant comme un **accélérateur** pour l'amélioration du cadre de vie, l'arrivée de nouvelles activités économiques tel que le tourisme, un renouveau culturel...

Le **site d'Arenberg à Wallers** se tourne vers l'avenir en associant patrimoine, **image et medias numériques**. Image de synthèse du LEAUD (architecte N.T'Kint), future salle de projection de 300 personnes (2015).

Un large rayonnement

Aujourd'hui, 163 communes possèdent encore au moins un vestige de patrimoine minier. Si toutes ne font pas partie du périmètre Patrimoine mondial, le **rayonnement** de l'inscription et l'**attention** portée au patrimoine et à l'histoire minière **ne s'arrêtent pas aux limites du périmètre**.

A RETENIR

L'inscription ne signifie pas transformer le Bassin minier en «conservatoire à ciel ouvert». Il s'agit de lui donner la possibilité d'atouts supplémentaires pour son développement.

Sur le site du **9-9bis à Oignies**, la reconversion prend de multiples facettes. Avec le patrimoine, la **musique** à la part belle avec plusieurs équipements dont la salle de concert le Métaphone* (Hérault Arnod Architectes), inaugurée en juin 2013.

Certains **terrils et cavaliers** réhabilités sont aujourd'hui des espaces de loisirs et des lieux de pratique ***Sports de Nature***. Depuis 2006, le Raid Bassin Minier contribue à la promotion et à la valorisation du patrimoine et des paysages du Bassin minier.

Mine d'art en sentier 2012, Pays de Condé : à l'initiative du **Parc naturel régional Scarpe-Escaut**, 2000 personnes se mobilisent pour donner vie à un parcours de 8 km jalonné d'oeuvres **Land art** mettant en scène et en perspectives le patrimoine minier. Ici, l'oeuvre «Mines de couleur» des FUJAK (Allemagne et France).

Rénovation de la **Cité de la Solitude à Vieux-Condé**, conciliant qualité patrimoniale, mise aux normes et réhabilitation thermique (2011-2014), SIA Habitat.

Le **Centre Historique Minier** a ouvert ses portes en 1984 sur l'ancienne fosse Delloye à Lewarde. Il est à la fois un **musée**, un centre d'**archives** et de ressources documentaires et un **Centre de Culture Scientifique de l'Energie**.

A l'horizon 2016, la **cité des électriciens à Bruay-La-Buissière** sera un véritable lieu de vie et de rencontre en associant **logements**, gîtes, **ateliers d'artistes** et parcours d'**interprétation patrimoniale sur l'habitat et les paysages miniers.**

La **fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle** accueille le **CPIE -Chaîne des Terrils** et **Culture Commune**, Scène Nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais et est également un pôle de référence du **Développement durable** avec des activités liées à l'éco-construction et aux énergies renouvelables.

BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

UNE MARQUE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bassin minier du Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012

BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

LE LOGO UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL

Les sites et les territoires inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont destinataires d'un logo officiel portant le **temple de l'UNESCO** et l'**emblème du Patrimoine mondial**. L'**usage** de ce logo est **encadré** par les Orientations du Centre du patrimoine mondial et est strictement **réservé** à la signalétique et à la valorisation des sites et monuments du périmètre Patrimoine mondial.

POURQUOI UNE MARQUE ?

L'usage très restrictif du logo officiel exclut nombre d'acteurs du Bassin minier qui, dans leur diversité, jouent un rôle essentiel dans la valorisation et la promotion de l'inscription : les collectivités territoriales, les associations, les acteurs économiques et touristiques, les habitants ...C'est pourquoi a été créée une **marque « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial »**, d'usage plus large. Elle est néanmoins protégée pour éviter des utilisations en contradiction avec les valeurs de l'inscription.

- **La forme** : une empreinte digitale, des strates de charbon, des terrils, M pour mine...
- **Les couleurs** : un gris marron pour la roche des terrils, le fer, la fonte ou l'acier des chevalements ; un rouge pour la brique des cités minières, le feu de l'industrie...

ET MAINTENANT ?

À QUOI ÇA SERT ?

L'inscription du Bassin minier permet de montrer **ce territoire sous un autre jour** et de révéler ses valeurs historiques et patrimoniales, inattendues et étonnantes. Bien loin des images traditionnelles de Germinal et des clichés sur le pays noir !
Cette prestigieuse reconnaissance est un hommage à cette histoire minière et à ceux et celles qui l'ont écrite. Elle doit être aussi **une source de fierté** pour les habitants et les acteurs du territoire aujourd'hui. L'histoire et le patrimoine miniers, porteurs de valeurs aujourd'hui distinguées à l'échelle du monde, **deviennent des atouts pour construire l'avenir du Bassin minier.**

LE TERRITOIRE EST-IL FIGÉ PAR L'INSCRIPTION ?

Non. 1,2 millions de personnes vivent, travaillent, se déplacent dans le Bassin minier et dans la région. C'est **un territoire habité et vivant** ! Depuis la fin de l'extraction en 1990, **le territoire a évolué et il continue d'évoluer.** Et ceci dans un juste équilibre entre préservation du patrimoine, nouvelles dynamiques et grands projets, en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants et d'une nouvelle attractivité du Bassin minier.

QUEL ENGAGEMENT ?

L'inscription au Patrimoine mondial ne constitue **pas un niveau de contrainte supranational.** Avant même l'inscription, était joint dans le dossier de candidature **un plan de gestion concerté** entre tous les acteurs et les propriétaires du patrimoine minier, reposant sur les réglementations nationales et locales. Ce plan de gestion est compatible avec les nécessaires évolutions économiques et urbaines. Il constitue aujourd'hui le cadre de référence pour garantir la préservation du patrimoine minier, porteur de la valeur universelle exceptionnelle qui a justifié son inscription.

QUELLES RETOMBÉES ?

Le Bassin minier ne bénéficiera d'aucune aide financière directe de la part de l'UNESCO. Mais son inscription sur la Liste constitue assurément **un argument majeur pour bénéficier du soutien d'autres financeurs**, qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux.
La reconnaissance du Comité du patrimoine mondial fait désormais exister le Bassin minier, sur un plan culturel et patrimonial, à l'échelle européenne et internationale. Cette nouvelle notoriété vient renforcer **le rayonnement et l'attractivité du territoire**, notamment dans sa dimension touristique. A termes, autant de vecteurs de renouveau et d'effets positifs ! Il s'agit aujourd'hui de partager cette inscription avec le plus grand nombre et de la faire connaître davantage.

*Brochure issue de l'exposition itinérante « **Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial** ». Exposition disponible sur demande auprès de la Mission Bassin Minier. Réservation par téléphone au 03.21.08.72.72 ou par mail à cfortin@missionbassinminier.org*

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Atlas interactif du Bassin minier :**
  www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org
- **La Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et la proposition d'inscription du Bassin minier :**
  www.whc.unesco.org
- **Le programme Mémoire du Monde de l'UNESCO :**
  www.unesco.org
- **Centre Historique Minier de Lewarde :**
  www.chm-lewarde.com
- **La fresque INA Mémoires de Mines, Mineurs du Monde, Conseil régional Nord-Pas de Calais :**
  www.fresques.ina.fr/memoires-de-mines/

POUR DÉCOUVRIR

- **Parc Naturel Régional Scarpe- Escaut :**
  www.pnr-scarpe-escaut.fr
- **CPIE-Chaîne de Terrils :**
  www.chainedesterrils.eu
- **Le 9-9bis/ Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin :**
  www.9-9bis.com
- **Office de Tourisme de la région de Béthune-Bruay :**
  www.tourisme-bethune-bruay.fr
- **Office de tourisme & du patrimoine de Lens-Liévin :**
  www.tourisme-lenslievin.fr
- **Office de tourisme de Douai :**
  www.ville-douai.fr
- **Office de tourisme de la Porte du Hainaut :**
  www.tourisme-porteduhainaut.fr
- **Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole :**
  www.tourismevalenciennes.fr

Conception et réalisation

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication - Direction régionale des affaires culturelles du Nord - Pas de Calais

Financeurs et partenaires de la Mission Bassin Minier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nord le Département
Pas-de-Calais Le Département
Cœur d'Ostrevent Communauté de Communes
Communauté d'Agglomération du Douaisis
La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
VALENCIENNES METROPOLE
acm
ars

REMERCIEMENTS POUR LEUR APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Centre Historique Minier de Lewarde
- CPIE - Chaîne des terrils
- Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin
- Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Pôle Patrimoine 9-9bis/ Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Création **COCOTTE en PAPIER Lens** /// www.cocotteenpapier.com /// 03 21 70 83 22 /// *réf. 259113*
Imprimé en Nord-Pas de Calais